

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FONTENILLES**

N° 2021/004

**SEANCE DU 28 JANVIER 2021**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	29

**Date de la Convocation**

22.01.2021

**Date d'Affichage**

04.02.2021

**Objet de la Délibération**

**Acquisition d'une parcelle chemin  
de Saint-Flour.**

L' an deux mille vingt et un, le vingt-huit janvier, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Marcel Clermont, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

**Présents** : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, GARCIA, FIERLEJ, PADRA, AITA, MEYER, GOMES, RECH, LOUBEAU, MARC, EVEN, RANCHET, MAZAUDIER, PANAVILLE, DEGEILH, DOLAGBENU, VITRICE, MONFRAIX, SANDOVAL, SARICA.

**Absents** :

M. SUC procuration à M. EL HAMMOUMI  
M. DAGUES-BIE procuration Mme TRIAES  
Mme PEGUES procuration M. AITA  
Mme DASSENOY procuration Mme MAZAUDIER  
Mme LEROUX procuration Mme GARCIA  
M. CHONG KEE procuration Mme MONFRAIX

**Secrétaire** : Mme FIERLEJ

Monsieur le Maire explique que suite à une opération de bornage, des riverains ont constaté que leur parcelle supportait une borne incendie et un récup verre.

Aussi, à titre de régularisation Monsieur le Maire propose d'acquérir au prix de l'euro symbolique cette parcelle cadastrée section C n°284, située chemin de Saint Flour et appartenant à Messieurs Patrice et Dominique CLAUZEL.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint M. Dagues Bie, à effectuer toutes les démarches pour acquérir la parcelle cadastrée section C n°284 d'une superficie de 64 m<sup>2</sup> moyennant le prix d'un euro symbolique et de la classer dans le domaine public communal.

Ainsi fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme,  
**M. le Maire,**  
**Christophe Tountevich**

